

Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.2 plan de zonage

Jaulnes
Neuvry

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

Protections patrimoniales <ul style="list-style-type: none">Bati protégé (L.151-19 CU)Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	Protections paysagères et/ou écologiques <ul style="list-style-type: none">Arbre protégé (L.151-23 CU)Mare protégée (L.151-23 CU)Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)Espace boisé classé (L.113-1 CU)Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	Prescriptions diverses <ul style="list-style-type: none">Batiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)Linéaire commercial (L.151-16 CU)Emplacement réservé (L.151-41 CU)Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)	Informations et servitudes particulières : <ul style="list-style-type: none">Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Île-de-France de 2014Crue de la Seine 1910Inventaire des zones humides - IDF - 2021Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie AD)ClasséInscrit
---	--	---	---

Source : cadastre 2024, DGFIP

